

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CDG 27

Commission Consultative Paritaire - CDG27 - CCP

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Consultative Paritaire

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 10:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 15:00 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			2201
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	251	251
Nombre de votes exprimés	0	201	201
Nombre de votes blancs	0	50	50
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			11,40%

Observations éventuelles :

Au vu de la liste incomplète, un tirage au sort est organisé à la suite du dépouillement.

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CFDT INTERCO de L'EURE	201

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{201}{8} = \boxed{25,12}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT INTERCO de L'EURE	201	8
Total des sièges attribués		8


8 siège(s) attribués au quotient

0 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$


Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CFDT INTERCO de L'EURE	8
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	8	Titulaire	Dieyenaba N'GAME	attaché NT
		Titulaire	Stéphanie JAMES	éducateur de jeunes enfants contractuel
		Titulaire	Laurence BORDIN	agent social contractuel
		Titulaire	Sylvie BATIFOL	auxiliaire de puériculture de classe normale contractuel
		Titulaire	Sékolène GUADEBOIS	agent social contractuel
		Titulaire	Matthieu CHEVANNE	rédacteur NT
		Titulaire	Lisa RENOULT	auxiliaire de puériculture de classe normale contractuel
		Titulaire	Marion BANCE	éducateur des APS NT
		Suppléant	Serge BEDOUREDE	ingénieur (Ancien) NT
		Suppléant	Vanessa NALET	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe NT


Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Paris, jeudi 8 décembre 2022

Le Président



Pascal Lehryer

Le Secrétaire



Patricia Véliz

Les délégués de listes

A B S